

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2018

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN - (N° 609)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 40**

présenté par
M. Grelier et M. Reda

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La confiance des citoyens vis-à-vis des institutions politiques et des élus continue de se dégrader : l'enquête d'opinion conduite par le CEVIPOF en Janvier 2018 indique une perte de 5 points du niveau de confiance dans les députés européens par rapport à Janvier 2016 pour s'établir à 25 %. Il s'agit du score le plus faible depuis que l'enquête est réalisée (2009). Les Maires sont les élus locaux qui continuent de garder le niveau de confiance le plus élevé (55 %) : de fait, ils sont des élus de proximité, en lien direct avec la population.

La démocratie doit donc être mieux incarnée. Or le présent article va à rebours d'une démocratie de proximité entre les élus et les citoyens.